

Châtillon, août 2020

Bulletin municipal N°08

Communications officielles de la municipalité de Châtillon

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE PAR LES URNES D'UN/E MEMBRE DE LA COMMISSION D'ÉCOLE PRIMAIRE LE 18 OCTOBRE 2020

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Châtillon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un/e membre de la commission d'école primaire selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 24 août 2020, à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune. Une feuille type peut être obtenue au bureau communal ou sur le site www.chatillon.ch sous l'onglet FORMULAIRES.

Ouverture du bureau de vote :

Lieu : Salle communale, Route de Courrendlin 3, entrée nord.

Heures d'ouverture : le dimanche 18 octobre 2020 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel : Dimanche 8 novembre 2020 aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 21 octobre 2020, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Le conseil communal

PARRAINAGE DE CHAISES ET TABLES

Nous rappelons aux personnes intéressées, qu'il est toujours possible de parrainer une/des chaise(s) et même une table. Une plaquette au nom du parrain sera apposée sur les chaises et les tables, selon inscription à choix.



Des bulletins d'inscription sont disponibles au secrétariat ou sur le site www.chatillon.ch sous onglet FORMULAIRES

SORTIE DES AINES

En raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur en lien avec le coronavirus et de la recrudescence des cas de contamination, le conseil communal et le conseil de bourgeoisie ont décidé, d'un commun accord, de ne pas organiser de sortie cette année.

Les membres des deux conseils sont sincèrement désolés de cette situation.

Un présent sera offert à chaque personne touchée par cette annulation.

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le délégué aux affaires communales ayant refusé la demande de dérogation du conseil communal de reporter l'assemblée des comptes au mois d'octobre, celle-ci devra être organisée dans un village voisin. En effet, en raison des mesures sanitaires actuelles, la salle communale est trop exigüe.

Ainsi, l'assemblée communale se déroulera le :

Jeudi 3 septembre 2020 à 20 h 00
Halle de gymnastique de Rossemaison

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2019 et voter les dépassements budgétaires ;
3. Informations du conseil communal ;
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Nous sommes désolés pour les désagréments liés aux déplacements pour cette assemblée.

Le conseil communal

Agenda 2020

- **INAUGURATION ECOLE**
Samedi 10 octobre 2020
- **THEATRE joué par la Cie à Voir Châtillon**
Jeudi 15 – vendredi 16 – samedi 17 octobre 2020
Jeudi 22 – vendredi 23 – samedi 24 octobre 2020